

Luxembourg, le 25 septembre 2000



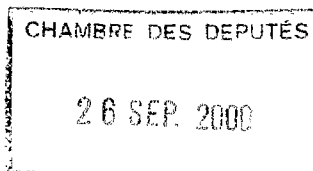
MINISTÈRE D'ÉTAT
LE MINISTRE AUX
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

SCL: 818 – L 3352
Doc. parl. 4669 15



Objet: *Projet de loi*

- a) *portant approbation de la Convention pour la protection du Rhin, de son Annexe et du Protocole de signature, signés à Berne, le 12 avril 1999;*
- b) *portant abrogation de la loi du 10 avril 1965 portant approbation de l'Accord concernant la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution et du Protocole de signature, signés à Berne, le 29 avril 1963;*
- c) *portant modification de la loi du 10 avril 1978 portant approbation*
 - *de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures*
 - *de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution chimique*
 - *de l'Accord additionnel à l'Accord, signé à Berne le 29 avril 1963, concernant la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution chimique signés à Bonn, le 3 décembre 1976.*

Monsieur le Président,

A la demande du Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de loi sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission de l'Environnement
- aux Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 27 septembre 2000.
Le Greffier adjoint de la Chambre des Députés,
Pierre Dillenburg

Adresse postale:
Chambre d'Agriculture
B.P. 81 L-8001 Strassen
Siège:
261, route d'Arlon
L-8011 Strassen

Tél.: 31 38 76
31 38 77
31 38 78

Fax: 31 38 75
E-mail: chaagri@pt.lu



Chambre d'Agriculture

Chambre Professionnelle
des Agriculteurs, Viticulteurs
et Horticulteurs Luxembourgeois

26 JUL, 2000

331259-2000/184

N/Réf:RL/SDB/07-16

| | |
|----------|------------|
| PR. | MINISTRE |
| R. GEN. | SECR. ETAT |
| COPIE A1 | |

Strassen, le 24 juillet 2000

à Madame le Ministre des Affaires Etrangères

AVIS

SUR LE PROJET DE LOI


- a) PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DU RHIN, DE SON ANNEXE ET DU PROTOCOLE DE SIGNATURE, SIGNES A BERNE, LE 12 AVRIL 1999
- b) PORTANT ABROGATION DE LA LOI DU 10 AVRIL 1965 PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD CONCERNANT LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU RHIN CONTRE LA POLLUTION ET DU PROTOCOLE DE SIGNATURE, SIGNES A BERNE, LE 29 AVRIL 1963
- c) PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DU 10 AVRIL 1978 PORTANT APPROBATION
 - DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PROTECTION DU RHIN CONTRE LA POLLUTION PAR LES CHLORURES
 - DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PROTECTION DU RHIN CONTRE LA POLLUTION CHIMIQUE
 - DE L'ACCORD ADDITIONNEL A L'ACCORD, SIGNE A BERNE LE 29 AVRIL 1963, CONCERNANT LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION CONTRE LA POLLUTION SIGNES A BONN, LE 3 DECEMBRE 1976

Madame le Ministre,

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet de loi repris sous rubrique en sa séance plénière.

Elle n'a pas d'observation particulière à formuler.

Veillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.


Robert LEY
secrétaire général


Marco GAASCH
président